



A Mesdames et Messieurs :

- les Directeurs/trices des Compagnons
- les Gestionnaires des Compagnons

COLLATION du SOIR dite « 5^{ème} REPAS »

Sa composition :

Pain, fromage, charcuterie, laitages divers, selon disponibilité et tartes ou gâteaux (s'il en reste...).

Les boissons :

L'eau sera toujours privilégiée, le cidre et la bière seront tolérés, en quantité très raisonnable.

Tout alcool est interdit.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une bonne saison.

Administrateur Délégué



Claude MICHEL